



## Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 15 décembre 2025

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

#### **Membres élus :**

Collège A : M. Pascal Didier, M. Saïd Ennahar, Mme Valérie Geoffroy, M. Julien Godet, Mme Béatrice Heurtault, Mme Rachel Matz-Westphal, M. Bruno Michel, Mme Pauline Soulard-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier.

Collège B : Mme Elisa Bombarda, M. Thierry Chataigneau, M. Pierre Coliat, Mme Julie Karpenko, Mme Eléonore Real (puis procuration à Mme Julie Karpenko), M. Andreas Reisch, Mme Nassera Tounsi.

Collège BIATPSS : Mme Ayse Faydacı, M. Nunzio Finettino.

Collège des étudiants : M. Marwan Bouchta (visio-conférence), Mme Sirine Cherchar (visio-conférence), Mme Lucie Erhard, Mme Zoé Habig, M. Simon Kiry, M. Vincent Lachiche, M. Clément Marchal, Mme Eva Rieth, M. Hugo Tep.

**Membres de droit** : Mme Esther Kellenberger, Mme Hélène Mangano-Goett, Mme Emilie Sick.

**Membres invités (anciens membres du Conseil)** : M. Philippe Georgel, M. Eric Marchioni, M. Pascal Wehrlé, M. Nicolas Anton (visio-conférence), Mme Nelly Etienne-Selloum, M. Jérôme Terrand, M. Bruno Van Overloop, M. Léo Mouriaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène Fischbach.

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

#### **Membres élus :**

Collège A : M. Jean-Marc Lessinger (procuration Mme Geneviève Ubeaud-Séquier)

Collège B : M. Emmanuel Boutant (procuration Mme Eléonore Réal puis à M. Pierre Coliat), Mme Aurélie Urbain, Mme Maria Zeniou-Meyer (procuration M. Andreas Reisch).

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

#### **Membres élus :**

Collège des étudiants : Mme Laeticia Leger

**Membres invités (anciens membres du Conseil)** : Mme Françoise Pons-Lebeau, M. François Daubeuf, Mme Audrey Bouyer, M. Théau Delmouly, M. Clément Steyer, M. Kristofer Leyes, Mme Elise Steinmetz, Mme Valentin Wermelinger.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h07.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2025
2. Installation du Conseil (élection du directeur-adjoint étudiant, proposition de nomination des membres extérieurs)
3. Actualités et informations diverses du Doyen

## **1. Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2025**

- **Le procès-verbal du conseil du 17 novembre 2025 est soumis au vote :** adopté à l'unanimité.

## **2. Installation du Conseil**

La séance est ouverte par Mme le Doyen qui débute en remerciant l'ensemble des membres du Conseil pour leur engagement. Elle adresse des remerciements aux membres sortants pour le travail accompli au cours de leur mandat, ainsi qu'aux nouveaux membres qui rejoignent l'instance et s'y investissent désormais.

Mme le Doyen rappelle ensuite la composition du Conseil. Celui-ci est constitué de dix membres du collège A, de dix membres du collège B, de deux représentants des BIATPSS, ainsi que de dix représentants des étudiants, chacun disposant d'un suppléant. Mme le Doyen précise que l'ensemble des membres titulaires peut donner procuration en cas d'absence, à l'exception des représentants étudiants, pour lesquels le système de suppléance s'applique. La durée du mandat est fixée à quatre ans pour l'ensemble des membres, à l'exception des représentants étudiants dont le mandat est de deux ans.

Le Conseil est par ailleurs complété par des personnalités extérieures. Deux membres sont désignés par des collectivités territoriales, à savoir le Conseil régional et la municipalité d'Illkirch-Graffenstaden. Un membre est désigné par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP), à ce titre, Mme Ghislaine Tortosa est reconduite dans ses fonctions. Le représentant de l'association des Maîtres de Stage est également renouvelé : Mme Guileine Levy poursuit ainsi son mandat. Mme le Doyen rappelle que le Président du CROP, M. Christian Barth, ainsi que le Président de l'association des Maître de Stage, M. David Finantz, participent au Conseil en tant qu'invités permanents.

S'ajoutent enfin quatre personnalités qualifiées extérieures : un représentant d'un établissement hospitalier de Strasbourg, un pharmacien biologiste ou médecin et deux représentants de l'industrie pharmaceutique.

Madame le Doyen présente ensuite les mouvements intervenus parmi les membres extérieurs. Madame Armelle Drexler, dont le mandat arrive à échéance, a exprimé le souhait d'un renouvellement. Monsieur Olivier Meunier, médecin au Centre hospitalier de Haguenau, est remplacé par Monsieur Jordan Wimmer. Par ailleurs, Monsieur Guillaume Enderlin et Madame Anne Winum quittent le Conseil et sont remplacés respectivement par Monsieur Raoul Santucci et Madame Sophie Amadio, marraine de la promotion 2025.

Il est d'usage, au sein de la Faculté, de proposer au statut de directeur-adjoint étudiant, la tête de la liste ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages. Mme Hélène Mangano-Goett précise toutefois que cette pratique relève d'un usage et ne constitue pas une obligation réglementaire. Elle rappelle en conséquence que la désignation du directeur-adjoint étudiant procède d'une élection nominative et indique qu'il sera donc proposé de recourir à un vote à bulletin secret, par dépôt dans l'urne.

Mme le Doyen souligne que contrairement aux usages habituels, deux listes ont été présentées lors des élections. Elle félicite l'ensemble des représentants étudiants pour leur engagement et souligne le fort taux de participation enregistré, témoignant d'une mobilisation significative des étudiants dans la vie institutionnelle de la Faculté.

Mme le Doyen informe enfin le Conseil qu'elle s'est entretenue avec M. Simon Kirby et Mme Zoé Habig. M. Simon Kirby, en tête de la seconde liste, fait savoir au Conseil qu'il ne maintient pas sa candidature à ce poste. Mme Zoé Habig, confirme, pour sa part, le maintien de sa candidature au statut de directeur-adjoint étudiant.

➤ **La nomination de Mme Zoé Habig en qualité de directeur-adjoint étudiant est soumise au vote** : deux abstentions et une voix défavorable. L'ensemble des autres suffrages exprimés est favorable, sur un total de trente-deux votants.

Mme le Doyen présente ensuite les personnalités extérieures, appelées à siéger au sein du Conseil :

- Mme Armelle Drexler est la Directrice des Affaires médicales des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- M. Jordan Wimmer est praticien hospitalier biologiste. Il a été interne à Strasbourg en Biologie Médicale puis assistant spécialiste au laboratoire d'hématologie biologique. Il est intervenu à plusieurs reprises dans les enseignements dispensés à la Faculté de Pharmacie et siège par ailleurs à la Commission médicale d'établissement (CME).
- Mme Sophie Amadio exerce en tant que responsable conseil qualité global (« *Global quality advisor* »). Elle est diplômée de la Faculté de Pharmacie, titulaire d'un DESS et exerce les fonctions de vice-présidente de l'association A3P.
- M. Raoul Santucci est également un ancien étudiant de la Faculté de Pharmacie. Il a été interne. Depuis 2020, il a fondé la société Lemur Innovation, spécialisée dans le développement de solutions logicielles et dont il est le président. Il est également pharmacien responsable de l'Observatoire du médicament et des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) de l'ARS Grand Est.

M. Bruno Michel précise que M. Raoul Santucci présente une double compétence, associant une expérience dans le secteur privé à ses fonctions de coordonnateur de l'OMEDIT Grand Est. Il ajoute que la société fondée par M. Raoul Santucci développe notamment des outils à destination des

pharmacien d'officine, visant à faciliter la mise en œuvre des bilans partagés de médication, et qu'elle collabore avec la structure Pharma-up.

M. Eric Marchionni souligne toutefois que la dimension industrielle apparaît relativement peu marquée au regard du profil présenté, celui-ci étant davantage orienté vers l'exercice officinal.

Mme Eléonore Réal attire l'attention du Conseil sur la nécessité de faire preuve de vigilance concernant la qualification de M. Jordan Wimmer en tant que personnalité extérieure, dans la mesure où celui-ci dispense des enseignements à la Faculté.

Les membres du Conseil signalent que si tous les membres extérieurs ont noué des liens privilégiés avec la Faculté, ils n'en demeurent pas moins extérieurs dès lors que leur rattachement relève d'un établissement différent, comme M. Jordan Wimmer avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

- **Les candidatures des personnalités extérieures sont soumises au vote du Conseil :** Trente membres prennent part au scrutin. Vingt-huit voix favorables sont exprimées, aucune voix défavorable n'est relevée et deux abstentions sont comptabilisées.

Mme le Doyen précise que l'installation du Conseil dans sa composition complète interviendra au cours du mois de janvier.

### 3. Actualités et informations du Doyen

M. Pascal Wehrlé prend la parole, en sa qualité de membre du Conseil sortant. Il rappelle l'importance de ne pas restreindre l'expression et la prise en compte des avis émis lors des séances du Conseil. Il questionne également les modalités de constitution des listes.

Mme le Doyen remercie Monsieur Pascal Wehrlé pour sa participation et son engagement lors des réunions du Conseil. Elle précise que les modalités de constitution des listes restent inchangées par rapport aux précédentes élections. Mme le Doyen fait également référence aux propos de Monsieur Philippe Nande, invitant à considérer la Faculté comme un espace de dialogue et de libre expression.

Mme Nelly Étienne-Selloum adresse un message d'au revoir aux membres sortants et de bienvenue aux nouveaux élus. Elle se dit satisfaite d'avoir pris part au renouvellement du Conseil, notamment à l'intégration de nouveaux membres du rang B. Elle exprime par ailleurs ses regrets quant à l'absence de M. Jérôme Terrand. Elle annonce enfin qu'elle va prochainement confier la responsabilité de la quatrième année et invite toute personne souhaitant s'investir à se manifester.

Monsieur Bruno Van Overloop félicite à son tour les nouveaux membres du Conseil. Il rappelle qu'il quittera prochainement ses fonctions après avoir exercé sept mandats consécutifs. Il souligne l'importance de préserver les valeurs de l'institution, rappelant que le rôle du Conseil est de servir la communauté universitaire et non de s'en servir. Il indique qu'à l'avenir, l'enjeu principal résidera dans les questions de financement.

Madame le Doyen informe enfin le Conseil qu'une séance du Conseil restreint se tiendra le 12 janvier 2026.

La séance est levée après que des vœux de bonnes fêtes ont été adressés à l'ensemble des participants.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.*

Fait à Illkirch, le 19 janvier 2026



Professeur Esther Kellenberger, Doyen

